



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 76033

## Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la composition du nouveau gouvernement désigné par décret du Président de la République pris en date du 7 mai 2002. En effet, c'est avec stupéfaction que le monde combattant a appris que le Gouvernement ne compte dans ses rangs aucun ministre ou secrétaire d'Etat en charge des anciens combattants. Il apparaît que le 7 mai, jour de la passation de pouvoir, Jacques Floch, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, a attendu en vain une visite, un appel de la ministre de la défense pour lui transmettre ses dossiers. Depuis 1919, le droit à réparation caractérise la reconnaissance par la nation des devoirs qu'elle a envers ceux qui l'ont servie. Mais c'est aussi à l'aune de l'existence d'un interlocuteur ministériel spécifique que se manifestent concrètement la reconnaissance et la considération. De façon légitime, toutes les organisations d'anciens combattants ont exprimé leur incompréhension et souhaitent ardemment le maintien d'un interlocuteur de rang ministériel. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation et répondre aux attentes exprimées par l'ensemble du monde combattant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Derosier](#)

**Circonscription :** Nord (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76033

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 2002, page 2484